

## Agent d'entretien h/f

## CDD 12 mois Temps non-complet

Envoyer CV et lettre de motivation indiquant vos disponibilités hebdomadaires à :

Monsieur le Président

par mail à

<u>rejoignez-</u> <u>nous@mond-arverne.fr</u>

ou par courrier:

Mond'Arverne Communauté ZA Pra de Serre 63960 VEYRE-MONTON

Informations et contact:

Lucie PACHOT

04.73.77.92.79

**Audrey REDON** 

07.88.50.61.20

Date limite des candidatures :

03 août 2024

Mond'Arverne Communauté est une communauté de communes de plus de 40 000 habitants situés au sud de Clermont-Ferrand. Avec 5 structures d'accueil collectif du petit enfant, un relais d'assistants maternels et 6 centres de loisirs, Mond'Arverne Communauté fait de la petite enfance et de l'enfance une priorité.

Dans le cadre d'une création de poste, nous recherchons un agent d'entretien h/f pour assurer l'entretien de locaux situés sur la commune des Martres de Veyre.

## **Missions Principales:**

Entretien et désinfection des espaces de vie et du matériel dans le respect des consignes d'hygiène et de sécurité :

- Contrôle quotidiennement l'état de propreté des locaux de la communauté de communes ;
- Veille au bon entretien des matériels et locaux de la Communauté de communes : surfaces au sol, vitres internes et portes, mobiliers, lieux communs (WC, vestiaires, salle du personnel...) en respectant les normes d'hygiène et protocoles de nettoyage en place ;
- Nettoie et désinfecte le matériel de nettoyage et suit les stocks de produits d'entretien;
- Assure le réapprovisionnement des locaux, notamment sanitaires, en produits d'hygiène;
- Procède au nettoyage des machines et matériels d'entretien après usage ;
- Assure le tri et l'évacuation des déchets courants dans le respect des règles du tri sélectif.

## **Profil**

- Idéalement une première expérience similaire
- Riqueur dans l'application des protocoles d'entretien et l'utilisation des produits.
- Qualités relationnelles, autonomie, adaptabilité et réactivité.

Poste à pourvoir du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025 Temps non-complet 15.5/35<sup>ème</sup> Temps de travail annualisé

Rémunération : selon la grille en vigueur dans la FPT + Régime Indemnitaire

Rejoignez une collectivité qui innove!